

République Française

**DEPARTEMENT
Des Alpes de Haute-Provence**

EXTRAIT DU REGISTRE

**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CORBIERES-en-PROVENCE**

**Nombre de membres
afférents au Conseil
Municipal : 15**

En exercice : 15

**Qui ont pris part à la
délibération
Présents : 10
Procurations : 4**

Absents : 1

République Française
Mairie de CORBIERES
Délibération publiée
et notifiée le : 26/10/26

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six , le vingt-deux du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Corbières en Provence s'est réuni, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur Jean Claude CASTEL, Maire.**

PRESENTS : Mmes AMIGONI A, CROZE C, PALLA O, ROUSSEAU C, Mrs CASTEL JC, BLANCHARD S, CHERKANI A, FIGUIÈRE G, LAMAZÈRE G, PIERRISNARD P

PROCURATIONS : CONSTANT M à CROZE C, CHEVALIER M à CHERKANI A, LOMBINO S à ROUSSEAU C, INDRACT E à PALLA O

ABSENTS : LAGAA Y

SECRETAIRE DE SEANCE : ROUSSEAU C et PIERRISNARD P

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16/10/2026

Délibération n°2026.55 : Acquisition des parties I et n de la parcelle cadastrée B 2040 appartenant aux consorts MARELLI afin d'établir l'assiette foncière de la future zone d'activité de Vaumeilh

Monsieur le Maire explique que la Commune de Corbières-en-Provence souhaite acquérir les parties I et n de la parcelle B 2040 situées au lieu-dit Vaumeilh, appartenant à Monsieur MARELLI Jean-Luc, Monsieur MARELLI Jean-Patrick, Madame MARELLI Laure et Madame MARELLI Angèle afin de constituer l'unité foncière qui formera avec la parcelle cadastrée B 1066 appartenant à la Commune de Corbières-en-Provence, la future zone d'activité de Vaumeilh.

Ces parcelles après avoir été divisées, ne supporteront pas de bâti existant, ainsi elles peuvent être cédées et acquises par la Commune de Corbières-en-Provence afin de former et assurer la continuité de l'unité foncière de la future zone d'activité de Vaumeilh sur la Commune de Corbières-en-Provence et conformément au PA 004 063 24 00002.

Cette parcelle B 2040 se situe en zone 1AUb, dans l'OAP « sectorielle » n°3-Nord de la ZA du Moulin – secteur 3 du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) actuellement en vigueur.

Les propriétaires de ces parcelles après division sont disposés à céder leurs parcelles à la Commune de Corbières-en-Provence selon les modalités suivantes :

- Prix de cession à 1 euro symbolique non recouvrable des parties I d'une superficie d'environ 96 m² et n d'une superficie d'environ 7 m² issues de la parcelle cadastrée section B 2040 appartenant à Monsieur MARELLI Jean-Luc, Monsieur MARELLI Jean-Patrick, Madame MARELLI Laure et Madame MARELLI Angèle,
- Frais de géomètre à la charge de la Commune de Corbières-en-Provence,
- Frais de notaire à la charge de la Commune de Corbières-en-Provence,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, (14 POUR dont 4 PROCURATIONS), lors de la séance du 22/10/2026 :

- **APPROUVE** l'acquisition des parties I d'une superficie d'environ 96 m² et n d'une superficie d'environ 7 m² issues de la parcelle cadastrée B 2040 appartenant à Monsieur MARELLI Jean-Luc, Monsieur MARELLI Jean-Patrick, Madame MARELLI Laure et Madame MARELLI Angèle, afin d'assurer la continuité de la future zone d'activité de Vaumeilh,
- **APPROUVE** le prix d'acquisition à un euro symbolique non recouvrable des parties I et n de cette parcelle cadastrée B 2040,
- **DIT** que les frais de géomètre et de notaire occasionnés par ces acquisitions seront à la charge de l'acquéreur qui est la Commune de Corbières-en-Provence,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette acquisition.

Fait et délibéré en séance ce jour, et mois et an que dessus.

LE MAIRE
JEAN CLAUDE CASTEL

